



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5087

Approbation d'une convention de dépôt d'oeuvres d'art des collections de la Piscine - Musée d'art et d'industrie André Diligent au Musée des beaux-arts de Lyon

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 NOVEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINÉ, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. DURAND (pouvoir à Mme REYNAUD), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAMELIN (pouvoir à Mme BOUZERDA), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/5087 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE DEPOT
D'OEUVRES D'ART DES COLLECTIONS DE LA PISCINE -
MUSEE D'ART ET D'INDUSTRIE ANDRE DILIGENT AU
MUSEE DES BEAUX-ARTS DE LYON (DIRECTION DES
AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 octobre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Au cours de l'année 2018, le parcours au sein des collections de sculptures du Musée des beaux-arts a été revisité.

Il offre l'opportunité d'affirmer l'importance d'un fonds qui constitue la première collection de sculptures en région. Il s'attache à mettre en valeur les ensembles exceptionnels de plusieurs artistes majeurs, parmi lesquels Joseph Chinard, Auguste Rodin, Antoine Bourdelle, Aristide Maillol, Joseph Bernard ou Étienne-Martin.

Des œuvres nouvellement restaurées et sorties des réserves, ou accueillies en dépôt, sont présentées, pour certaines inédites. Un accent plus important est mis sur les XVII^e et XVIII^e siècles, illustrés par des sculptures d'Antoine Coysevox, de Louis-Claude Joseph Vassé, d'Augustin Pajou ou de Jean Antoine Houdon, mais aussi d'artistes lyonnais à découvrir tels que Marc Chabry ou Martin de Grenoble.

Le fonds d'œuvres de Joseph Chinard a pour sa part bénéficié d'un important programme d'étude et de restauration, en partenariat avec le département des sculptures du musée du Louvre. Le parcours intègre également des approches thématiques, sur des questions telles qu'art et pouvoir au XIX^e siècle, ou la place de la sculpture dans la ville.

Deux grands bronzes sont installés dans le jardin du musée : une statue d'Auguste Rodin, La Méditation (1885), déposée par le musée Rodin, et un groupe d'Étienne-Martin, Le Secrétaire (1962). Ceux-ci viennent poursuivre la vocation de véritable musée en plein air de cet espace cher aux Lyonnais, qui constitue un préambule à la visite.

À l'occasion de la refonte du parcours, un espace de médiation introductif à la chapelle a été créé : vidéos, échantillons de matériaux et outils vous aident à mieux comprendre les techniques de la sculpture : modelage, taille, moulage, fonte.

Afin de compléter cet espace pédagogique le Musée des beaux-arts de Lyon a sollicité la Piscine de Roubaix – musée d'art et d'industrie André Diligent, pour le dépôt de divers outils de sculpteurs.

Dix pièces sont concernées.

La convention jointe au présent rapport fixe les termes de ce dépôt prévu pour une durée de 5 ans, renouvelable deux fois.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts et la Ville de Roubaix / la Piscine pour un dépôt d'outils de sculpture, est approuvée.
2. M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et à l'exécuter.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER